

RAPPORT D'ACTIVITES (V2)

Assemblée Générale des 12 et 13 octobre 2017

49^{ème} congrès de l'UNIFA à METZ



Congrès de METZ ([cliquer ici](#))

SOMMAIRE

Ce rapport retrace les activités depuis notre dernière Assemblée Générale d'octobre 2016, Le rapport moral décrit la politique menée par le Bureau National, ce bilan d'activités détaille les activités et actions menées pour y parvenir.

LE BUREAU NATIONAL	2
• Les actions du Bureau National	2
LE CONSEIL NATIONAL	3
LE CONSEIL DES REGIONS	3
RAPPORTS DES MEMBRES DU BUREAU	3
<input type="checkbox"/> Régis CHAUMONT, Président.....	3
<input type="checkbox"/> Sabine FOURNAL.....	4
<input type="checkbox"/> Jean-Michel DRESSE.....	5
<input type="checkbox"/> Lionel BLANCARD DE LERY	7
<input type="checkbox"/> Marie-Françoise MANIERE	10
<input type="checkbox"/> Lionel CARLI	10
<input type="checkbox"/> Gérard TURCK	14

• **Le Conseil National**..... Erreur ! Signet non défini.

• **Le Conseil des Régions**..... Erreur ! Signet non défini.

LE BUREAU NATIONAL

Le Bureau national comprend 12 membres élus ou cooptés et trois délégués. Les délégués n'assistent qu'aux réunions de Bureau qui concernent leurs délégations.

Le Bureau se réunit environ tous les 15 jours, et ces réunions d'une dizaine d'heures sont l'occasion d'évaluer les actions menées, d'en proposer de nouvelles au Conseil National et de gérer le quotidien de l'Unsfa.

Il doit réagir très rapidement à chaque annonce ou décision du gouvernement, du Conseil Européen, et des différents acteurs de l'acte de construire ; se mobiliser contre les attaques de l'actualité dans les jours ou parfois les heures qui suivent.

Ces réunions sont l'occasion de rencontrer différents partenaires financiers ou professionnels, ainsi que des interlocuteurs importants pour la profession.

Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu diffusé à l'ensemble des membres du bureau, aux délégués, et au délégué général.

Les actions du BNU sont restituées lors des réunions du Conseil National. Elles font aussi l'objet de communications régulières sur le site, sur la Lettre aux adhérents et dans Passion Architecture

Les membres de Bureau se sont aussi réunis **en séminaire** pendant 3 jours en juin 2017 à Niort. Ce séminaire a été l'occasion de faire un bilan de nos actions et de lancer des prospectives.

Les actions du Bureau National

Dans le domaine des actualités législatives, les membres du bureau se sont mobilisés autour d'un grand nombre de thèmes : aboutissement de la loi LCAP, transcription de la directive service européenne, loi relative à la transition énergétique, loi « Sapin 2 », défense de la loi MOP, défense des professions réglementées, concurrence déloyale des SPL.

Ils ont également participé à tous les cercles qui agissent dans notre orbite professionnelle :

- Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Energétique,
- Cycle de réunions des organisations au CNOA,
- Assemblées générales de la MAF et de l'OGBTP,
- Instances liées au paritarisme et à la formation professionnelles (ACTALIANS, FIF-PL)
- Groupes de travail lancés par les différents ministères (plan transition numérique, plan transition énergétique, plan amiante).
- Congrès de l'UNAPL et des diverses organisations professionnelles.

Le Conseil National

Il comprend tous les présidents des syndicats affiliés à l'Unifa (territoriaux ou à exercice spécifique), les 40 délégués élus à l'AG de Montpellier en 2015 et les anciens présidents de l'Unifa

Nous y invitons les syndiqués locaux qui souhaitent y assister, mais qui n'ont pas, alors, de droit de vote.

Le Conseil National de l'Unifa s'est réuni à 6 reprises depuis la dernière AG (1 en 2016, 5 depuis janvier 2017).

Les conseils sont constructifs et riches en échanges. Ils permettent entre autre de rencontrer les nouveaux présidents ou membres du bureau des syndicats territoriaux.

Les ordres du jour sont détaillés pour que chaque syndicat puisse débattre en interne des différents sujets avant la réunion.

Les comptes-rendus sont diffusés à tous les membres du CNU, ce qui permet à chaque président d'informer ses syndiqués de la politique de l'Unifa et des actions qui y sont menées.

Le Conseil des Régions

Le Conseil des Régions est le relais entre les syndicats territoriaux, les unions régionales et le Bureau national de l'Union. Il est composé des présidents des unions régionales constituées ou de leurs représentants. Les régions non constituées peuvent être également représentées par un représentant mandaté par les présidents des syndicats territoriaux concernés. Il a un rôle consultatif et coordonne les actions et la mise en commun des moyens dans les régions, il est en charge de la coordination et du développement des syndicats territoriaux en association avec le Bureau national de l'Union, il participe à la prospective.

Le Conseil des Régions s'est réuni 6 fois depuis la dernière Assemblée Générale. Son porte-parole est Christophe BURY. Il en est également le rapporteur. Le Conseil des Régions prépare la présence de l'Unifa au salon des maires qui se tiendra les 21, 22 et 23 novembre prochains à la porte de Versailles

Rapports des membres du bureau

Régis CHAUMONT, Président

Nous citerons en premier lieu, la venue de M^{me} Emmanuelle COSSE, ministre du logement au congrès de Biarritz, le 7 octobre. Le lien créé avec les architectes à cette occasion a certainement joué favorablement dans l'arbitrage pour les décisions définitives prises dans le cadre de la loi LCAP.

Nous avons rencontré M. Patrick BLOCHE à plusieurs reprises (le 6 octobre au Congrès de Biarritz, le 20 janvier aux vœux de l'Unifa, le 3 mars, le 23 juin lors du Prix du projet citoyen, le 7 juillet 2017). Ces entretiens ont contribué à appuyer le parcours parlementaire de la loi LCAP et M. BLOCHE nous l'a confirmé à plusieurs reprises.

Mes échanges avec M. Christophe CASTANER, le 5 janvier, le 23 janvier, le 2 juin, puis le 18 juin ont permis de faire entendre la voix de l'Unifa à l'aulne des réformes envisagées par le nouveau gouvernement.

L'entretien du 21 juillet 2017 avec M. Xavier PLOQUIN conseiller de Nicolas HULOT au ministère de la Transition écologique et solidaire auquel assistaient Marie Françoise MANIERE et Michel JARLETON reste dans l'attente d'une écoute attentive de ce la part de ce ministère.

On notera également les très nombreuses réunions avec les prestataires informatiques pour réparer le Tableau Numérique des Adhérents –TNA, puis proposer une nouvelle plate-forme qui sera opérationnelle à la fin

de l'année. C'est en raison de l'enjeu de la représentativité que j'ai poursuivi ce travail engagé dans les précédents bureaux. C'est également ce qui permettra de donner à tous nos adhérents des accès privilégiés sur le nouveau site Internet, actuellement en travaux.

La rencontre avec François Baroin., Président de l'association des maires de France le 18 janvier 2017 nous a permis de rappeler les services que chaque architecte peut apporter au maire de chaque commune.

Les questions liées au paritarisme et au rapprochement des branches ont donné lieu à de nombreuses rencontres, avec les syndicats de la maîtrise d'œuvre dont :

Lionel DUNET et Sébastien GIRAULT à l'ordre des architectes, le 8 décembre 2016

Jacques CHANUT, président de la FFB le jeudi 5 janvier 2017

L'UNGE et son président Régis LAMBERT, le 26 avril 2017

Claude DUFOUR, président du SYNAMOME le 23 juin 2017

l'UNTEC le 20 juillet 2017

Les rencontres et réunions avec l'ordre des architectes et différentes organisations professionnelles, ont favorisé les échanges et rappelé les positions de l'Unifa :

Avec Catherine Jacquot, présidente de l'ordre notamment lors de la réunion des organisations professionnelles et de plusieurs rendez-vous.

Jean Michel DAQUIN président du CROAIF et Christine LECONTE secrétaire générale

Michel JEMMING président du Collège National des Experts Architectes Français

Patrick COLOMBIER secrétaire général du syndicat de l'architecture le 6 juillet 2017

l'Assemblée Générale du Syndicat National des Architectes Contractants Généraux, le 26 avril 2017

Philippe ESTINGOY, président de l'agence qualité construction, le 30 mars 2017 et le 6 juillet 2017

Paul-François LUCIANI, président de l'OGBTP

Jean-Claude Martinez, président de la MAF et Michel Klein directeur des sinistres, le 31 mai 2017.

Les conseils des architectes d'Europe, à Bruxelles, le 2 décembre 2016 et à Rome, le 4 mai 2017 ont été des journées importantes qui permettent de comparer nos pratiques, de comprendre les règles en vigueur dans d'autres pays. Le regard de ces pays sur les architectes français est également très intéressant. Chacun de nous doit connaître les positions politiques du Conseil des Architectes d'Europe consultables sur le site: <http://www.ace-cae.eu/4/?L=1>

Ceci s'ajoute, bien évidemment, le travail au quotidien au sein de l'Unifa. Il a fallu adapter l'organisation du siège aux différents départs et aux multiples congés. Tout le bureau, les conseillers nationaux et les permanents de l'Unifa ont fourni un travail formidable. Que nous poursuivrons et nous améliorerons, avec votre accord, pour les années à venir.

L'Unifa est une formidable machine. Sa diversité et sa force démocratique en font l'organisation professionnelle majeure qui œuvre pour tous les architectes.

□ Sabine FOURNAL

GESTION BRANCHE ARCHITECTURE.

Outre les tâches liées à la gestion courante de l'APGP :

-Organisation et tenue, dans un climat de pression extrême, de l'AGO du 25 janvier en vue de remplacer la présidence.

-Prud'hommes ancienne équipe de salariés : étude du dossier, RV et échanges avec l'avocat de la Branche, présence à l'audience du 11 janvier.

- Activité liée aux difficultés internes (Réponse à l'inspection du travail, RV médecine du travail, démarches en vue de l'audit RH (consultation de quatre prestataires), échanges et RV avec l'avocat de l'Unifa).
- Activité liée au projet de mise en place d'une Commission Mixte Paritaire à la branche, en lien avec Marie Charlotte Colmant.

REUNIONS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AU CNOA

- Participation à la réunion du 20 novembre 2016 : représentation professionnelle, actualités législatives.
- Participation à la réunion du 16 décembre 2016 : décrets loi LCAP, refonte du code de déontologie.
- Participation à la réunion du 10 février 2017: médiation de la consommation, HMONP.

PPC 2017

Organisation du PPC 2017 :

- Réunions au siège avec Ewa Struzynska et Estelle Palucki.
- Suivi de mise en forme des pièces du dossier de candidatures.
- Constitution du jury.
- Identification de projets, prise de contact avec candidats potentiels, relances.
- Communication.

□ Jean-Michel DRESSE

Mon activité pour l'année 2016 a été en grande part en continuité de celle des années précédentes, toujours sur un rythme élevé, mais grandement perturbée pendant la période estivale par un lourd problème de santé.

- 1 la présidence du syndicat régional Poitou-Charentes:

Les difficultés économiques de nos agences en 2015 et ensuite dans la première moitié de l'année 2016, ont été très défavorables aux activités et rencontres syndicales.

Néanmoins le syndicat Poitou-Charentes reste relativement stable dans ses effectifs avec plus de 20 membres sur l'ensemble des 4 départements.

Il n'a malheureusement toujours pas été possible de faire passer nos délégations départementales en syndicats départementaux

- 2 Trésorier national UNSFA:

Une mission passionnante mais complexe.

Mes prédécesseurs à ce poste ont prouvé par la qualité de leurs restitutions que gérer notre syndicat pouvait paraître simple alors que la complexité est importante.

Après une première période de « débroussaillage », de nombreux contacts avec notre expert-comptable, nous avons réussi à normaliser certaines des procédures.

Le bouclage du budget 2015 a pu être présenté à l'AG de Biarritz, et a été approuvé. Toutefois, le prévisionnel 2016 reposant sur les mêmes bases que 2015 risque de ne pas être atteint.

Lors de l'AG de Biarritz, ma santé m'a obligé de démissionner de cette fonction et c'est Gérard Turck qui en a accepté de prendre la charge.

- 3 Les missions confiées par le BNU:

- 3.1 fonctionnement du siège.

Le travail de restructuration relationnel commencé en 2015 commençait à porter ses fruits, malheureusement divers événements l'ont freiné.

Notre "équipe " est constituée de:

- Délégué Général : Patrick Julien

- Chargé des affaires sociales / Juriste : Christophe YUEN qui a démissionné pour intégrer l'UNAPL, cela a impliqué à Patrick Julien une prise de temps conséquent pour le recrutement d'un nouveau juriste. Marie-Charlotte Colman a pris le poste. Celle-ci était précédemment juriste à la Fédération de la coiffure. (Elle est partie en congé de maternité début 2017 et a présenté sa démission juste avant sa reprise...). **C'est Nathalie BRIARD**, ancienne DRH de l'agence AIA qui est désormais en charge de cette fonction.
- Collaboratrice communication, rédaction PA : Estelle PALUKI
- Collaboratrice gestion : Jacqueline KEREN-YUEN qui est partie en congé de maternité. Ce poste important dans le quotidien du syndicat nous a questionné sur les modalités de remplacement. Nous avons décidé l'embauche en CDD d'une assistante pour les tâches « bureautiques » Mme Laurence HENRY, et pour la gestion nous souhaitons élargir ponctuellement la mission de notre expert comptable. Celui-ci ne pouvant nous détacher un collaborateur, nous nous sommes rapproché du « Groupe Y » expert comptable qui nous a en complément aidé à la mise en place d'un logiciel comptable adapté. Il nous détache une collaboratrice une journée tous les 15 jours.

Ce poste nous pose toujours des problèmes car Mme KEREN-YUEN a souhaité prendre une année de congé parental (pour information Mme Henry a démissionné brutalement en 2017 suite à un dépistage d'un cancer et nous l'avons remplacé par Gaspard De Brun Du Bois noir).

La mise en place de réunions avec l'ensemble du personnel, d'abord par quinzaines puis mensuelles a été très perturbée par ces évènements

La répartition des tâches et les interventions de partenaires (expert comptable, informaticien, etc...) restent d'actualité.

Nous avons réalisé les entretiens individuels tel que prévu dans la CCN ce qui a fait apparaître les besoins et attentes en formation professionnelle. Ces actions continues suivant les besoins exprimés.

Il est indispensable qu'un membre du BNU accompagne le personnel du siège et soit leur référent unique avec la présidence et les membres du BNU.

- 3.2 PARTENARIATS.

La répartition des financements au sein de l'UNSFA crée des difficultés de communication externe, mais aussi en interne entre les différentes actions (publicité dans PA, congrès, réunions etc.)

Une très grande vigilance est nécessaire pour le suivi budgétaire, et trop fréquemment les impayés s'accumulent, là encore la communication entre nos collaborateurs, l'expert comptable, le trésorier est toujours trop tardive et la mise en œuvre de dispositifs plus performants devrait améliorer ce poste.

- 4 L'UNAPL et la négociation sociale.

Il est délicat de faire la partition entre ces deux activités car différentes mais interdépendantes.

L'UNSFA union syndicale de syndicats d'architectes est représentatif dans la Branche Architecture en qualité de syndicat d'employeurs. Toutefois cette représentativité s'arrête à ce niveau, mais n'est pas représentatif au niveau interprofessionnel.

En adhérent à l'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales) l'UNSFA participe aux négociations multi professionnelles avec les 5 confédérations syndicales nationales des salariés représentatives)

Par mandat de notre Président Régis CHAUMONT je participe en qualité de négociateur aux différents accords nationaux: ADSPL (Association pour le Dialogue Social des Professions Libérales) dont je suis le Trésorier National, Accord égalité Homme Femme, représentativité syndicale, etc.

Notre appartenance à l'UNAPL permet à l'UNSFA de participer à la gouvernance d'ACTALIANS (OPCA PL gestionnaire des fonds de la Formation Professionnelle des Professions Libérales et de l'Hospitalisation Privée à but lucratif)

A ACTALIANS je siège au Bureau de la section Cadre de Vie où je suis le Vice Président, au Conseil d'Administration, au comité d'audit et des risques, j'interviens en conseiller pour la gestion immobilière des bureaux d'ACTALIANS, mais également par mandat de la Présidence au Conseil Syndical de l'immeuble où je suis le Président.

Il est important de signaler que Marie-Françoise Manière (ex présidente nationale UNSFA) est membre du COMEX de l'UNAPL.

Dominique Riquet Sauvage (également ex présidente nationale UNSFA) est membre du bureau de l'UNAPL et siège sous mandat UNAPL au CESE (Conseil Économique Social Environnementale).

- 5 PRUD'HOMMES

Depuis la rentrée judiciaire de 2014/2015 je siège en qualité de Conseiller Prud'homal dans le collège employeurs activités diverses au titre des Professions Libérales à Niort. La réforme de la Loi Travail prolonge jusqu'en 2018 cette nomination.

□ Lionel BLANCARD DE LERY

Politique technique et numérique

Lionel BLANCARD de LERY, Vice-Président à la politique technique et au numérique

Pour la dernière année, ma première pensée ira aux dizaines de femmes et d'hommes qui nous représentent, et agissent pour la défense des syndiqués de l'Unifa ; Je tiens d'une part, à les remercier une ultime fois, au nom de l'Unifa, à l'occasion de ce rapport d'activités, pour leur dévouement et la qualité de leurs actions. Et d'autre part, à rappeler que nos cotisations servent en premier lieu à aider tous ces bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie pour nous tous.

L'année 2017 confirme l'avènement du BIM dans la mutation de nos agences. L'Unifa se positionne toujours en première ligne pour aider les syndiqués à aborder sereinement ces évolutions numériques. Toutes les actions menées en 2017 par l'Unifa, ont affirmé notre positionnement volontaire sur ce sujet et ont abouti à la naissance de l'association ADN Construction (Association pour le Développement du Numérique dans la Construction).

LES ACTIONS PRIORITAIRES

La maquette numérique (BIM)

- Les travaux du groupe « BIM Unifa », 2 samedis par mois pour répondre au plus près de actualité (et au plus vite !) des mutations annoncées de notre profession
- Poursuite de la participation active au Plan de Transition Numérique Bâtiment (PTNB) et à toutes les actions : formations, PO BIM, convention BIM, ...
- Maturité du « kit BIM » en partenariat avec les éditeurs de logiciels et le GEPA pour permettre à tous d'évoluer, à frais réduits, vers la démarche numérique. Thierry PARINAUD est chargé de l'animation du « kit BIM »
- Organisation par l'Unifa et le Club Prescrire du « BIM prescrire tour » et « la journée du BIM », plusieurs dates, où seront évoqués les sujets suivants :
 - Les travaux du groupe de travail « BIM-Unifa »
 - La politique de l'Unifa au sujet du BIM et sa participation en tant que membre fondateur à ADN Construction
 - Les contrats, les incidences sur la rémunération, les nouvelles missions
 - L'assurance, la propriété intellectuelle
 - La bibliothèque numérique
 - Le BIM et le Bas-Carbone

- Les travaux des partenaires de BIM Prescrire. Le congrès de Metz détaillera les activités de l'Unifa et de BIM Prescrire sur ce sujet primordial pour notre profession
- La rémunération : la démarche numérique implique obligatoirement de revoir le séquençage de nos missions et de nos honoraires. Plus de travail en amont, c'est plus de rémunération en amont. Un grand merci à François PELEGRIN pour sa participation notamment, aux travaux sur de la MICQP
- Le CNOA : nous pouvons nous féliciter de la cohérence de nos actions communes avec le CNOA et de son soutien notamment lors de l'élection à la présidence d'ADN Construction.

La rénovation énergétique et le (bas)carbone

Enjeu majeur pour notre profession, qui se dirige vers les bâtiments à énergie positive et Bas-Carbone (E+C-) avec une première échéance en 2018. Cette nouvelle année a été l'occasion de rappeler dans toutes les présentations, le rôle central que compte tenir l'architecte dans cette action nationale. La maquette numérique et ses applications (modélisation, simulations, optimisation) vont permettre aux architectes d'être présents sur ce créneau dès l'esquisse.

Les normes, les règlements, les labels, les certifications

Emmanuel Macron a décidé d'accélérer la réflexion sur le « trop de normes et de régularisation ». L'Unifa est de longue date un interlocuteur privilégié sur le sujet, notamment pour alerter sur l'incohérence ou l'incompatibilité de beaucoup de normes entre elles, sur l'excès des règlements véritablement frein à la construction, sur la complexité des certifications et labels en tous genre qu'il est urgent de simplifier... L'Unifa a été particulièrement vigilante sur la mise en œuvre de la nouvelle démarche Energie-Carbone.

LES ACTIONS GENERALES

- **Organiser une succession réussie à la tête de la politique technique et aider le nouveau ou la nouvelle vice-président(e) dans ses nouvelles missions**
- **Une mise à jour du tableau des représentations** accessible à tous les syndiqués
- **Une reconduction des mandats de représentations** pour que l'action de chaque mandataire soit au mieux valorisée et fasse l'objet d'une large diffusion auprès des syndiqués.

Je vous rappelle que ce mandat engage :

- A participer activement aux travaux et actions de l'institution ou organisme où le représentant siège
- A alerter le BNU sur tous les points susceptibles d'engager l'Unifa et à respecter les directives qui sont données
- A faire un rapport annuel de synthèse (d'une ou deux pages A4) indiquant les réunions auxquelles le mandataire a participé, les actions menées et les décisions qui ont été prises et à le mettre 30 jours avant l'Assemblée Générale ordinaire
- A venir présenter une fois par an, ou plus si nécessaire l'action du représentant et/ou au CNU
- A participer aux réunions annuelles des représentants organisées par l'Unifa
- A participer en tant qu'invité aux CNU, si le représentant n'est pas membre de droit ou membre élu au Conseil National (CNU), afin de se tenir au courant de la Politique générale de l'Unifa
- A noter que **le rapport annuel de synthèse** est susceptible de faire l'objet d'une publication largement diffusée notamment à tous nos syndiqués
- **Au renforcement de la présence de l'Unifa auprès de tous les organismes « à enjeu »** afin de peser notamment sur toutes les décisions susceptibles « d'appauvrir » notre profession
- **A la poursuite des partenariats sur les sujets stratégiques** : maquette numérique (PTNB, BIM Prescrire, ADN Construction, CNOA...), rénovation énergétique (CAH, EFFINERGIE...)
- **Valoriser l'image de notre syndicat** : participation à de nombreux salons ou congrès (UNTEC, CAPEB, FFB...), poursuite du prix « jeunes talents » au sein des écoles d'architecture en partenariat avec l'association QUALITEL. Création du fond de dotation pour les architectes, à envisager sur la prochaine mandature
- **Renforcer les liens avec l'Unifa et les Clubs « Prescrire » et « BIM Prescrire » et le GEPA** : en concertation avec le ou la futur(e) président(e) et le bureau national de l'Unifa, j'ai décidé de poursuivre pour l'année 2018 mon action au sein de nos Clubs « Prescrire » et « BIM Prescrire »

- « **kit BIM Unifa** » : permettant à chaque membre de l'Unifa d'accéder à moindre coût à la maquette numérique (matériel, logiciel, formation). La stratégie des éditeurs de dorénavant nous louer leurs logiciels, doit nous amener à revoir la forme de kit BIM
- A travers l'ensemble de ses actions, nous devons absolument réaffirmer la compétence technique de l'Architecte. Cette compétence passe absolument par une **formation technique permanente** au sein de nos agences. Elle seule, est susceptible d'éviter « le saucissonnage » de nos missions et la diminution récurrente de nos honoraires.

L'émergence du BIM au sein de nos agences nous rappelle l'importance de maîtriser « la donnée ».
N'oublions jamais que cette donnée naît chez nous, à nous de savoir l'exploiter, pour la vendre au meilleur prix et surtout la protéger.

Représentation de l'Unifa au sein de l'association effinergie

Rappel de la représentation

- Participation au conseil d'administration de l'association
- Membre du bureau de l'association
- Participations aux commissions techniques et d'application des certifications et labels
- Travaux prospectifs sur la transition énergétiques « BEPOS-(bas)carbone »
- Présentation annuelle en BNU
- Invitation annuelle à l'Unifa de Yann DERVYN, directeur du collectif Effinergie

Bilan

L'association Effinergie vit une mutation avec le changement politique des régions. Son positionnement et son fonctionnement sur la nouvelle réglementation Energie-Carbone est un enjeu majeur.

Représentation de l'Unifa au sein de l'association Qualitel

Rappel de la représentation

- Participation au conseil d'administration de l'association
- Participation au conseil de surveillance de l'association
- Membre du bureau de l'association
- Participation aux commissions techniques et d'application des nouveaux référentiels NF Habitat et NF Habitat Démarche HQE®
- Participation à la mise en place en 2017 d'un référentiel générique (NF Habitat) exploitable sous format numérique
- Participation notamment au développement de l'observatoire des charges et de la démarche coût global
- Président du Prix « jeunes talents », chargé de promouvoir les diplômés pourtant sur le logement

Actions

- Présentation annuelle en BNU (2 en 2017) avec restitution des actions menées
- Participation à la simplification des référentiels qui a abouti en 2017 à un référentiel générique plus adapté aux professionnels du bâtiment et plus particulièrement aux architectes

Bilan

- La simplification des certifications, demandée depuis des années par l'Unifa, et la naissance d'une certification unique NF Habitat témoignent d'un dialogue avec CERQUAL franc et constructif

En conséquence, je pense qu'il faut maintenir notre représentation au sein de l'association QUALITEL et continuer notre action au profit de tous les architectes.

Représentation de l'unifa au sein du PTNB

Rappel de la représentation

- Participation aux comités de pilotage
- Participation aux comités techniques avec l'ensemble du GT BIM Unifa

Bilan

- L'Unifa est un acteur majeur de la Transition Numérique et participe activement à la fin de la première phase du PTNB

PRESENTATION DE L'UNIFA AU SEIN D'ADN CONSTRUCTION

Présentation

- L'Unifa membre du bureau et du CA, en tant que membre fondateur

Bilan

- Actions à suivre en 2018. L'Unifa sera là !

Marie-Françoise MANIERE

Lionel CARLI

Comme chaque année, l'Unifa a été fortement sollicitée pour participer aux nombreuses concertations, auditions, rencontre, réunions ... de l'actualité législative, et a fourni de nombreuses contributions.

Ce bilan d'activités résume de manière synthétique les plus emblématiques.

Les élections présidentielles ont accéléré les prises de décrets des lois votées par la précédente mandature afin qu'ils passent avant la fin de son exercice

Le nouveau gouvernement est pris d'une frénésie de textes législatifs dont un concerne en priorité ce rapport, la future loi logement.

Commission juridique de l'Unifa

Bien que plusieurs confrères aient été sollicités, cette commission juridique n'est toujours pas rétablie.

Cette commission doit :

- assurer la veille réglementaire, au minimum chaque semaine
- examiner les différents textes législatifs et réglementaires, et donner des avis circonstanciés
- participer aux réunions de concertations et répondre aux consultations lancées par le gouvernement
- alerter le Bureau Nationale et préparer les courriers et contributions, les actions à mener...etc
- siéger à l'OCPP (voir ci-après)

Ses membres doivent avoir une bonne connaissance du Droit et de l'appareil législatif et il faut qu'ils soient très réactifs, car, comme nous l'indiquons ci-dessus, les délais de consultations sont souvent très courts.

Gilbert Ramus est prêt à faire une formation des personnes qui voudraient bien s'y investir

Loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (dite loi CAP),

La loi a été promulguée l'an dernier, au JO du 7 juillet 2016 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?idDocument=JORFDOLE000030857456&type=general&legislature=14>

Jusqu'à mai 2017, différents décrets et arrêtés sont parus en relation avec les différents articles.

La plupart d'entre eux ont fait l'objet de luttes avec les principaux intéressés (cmistes, géomètres, entreprises, bailleurs sociaux ..)

- Article 78 : Le **nom de l'architecte** sera à apposer sur les **panneaux de PC** et le nom de l'architecte doit figurer **sur tous les bâtiments**

Date de mise en œuvre 1^{er} juillet 2017, par l'arrêté du 30 mars 2017

- Article 79 : Sélection sans délai de l'auteur de l'**œuvre d'art** (1% artistique), dès que le maître d'œuvre est retenu (applicable immédiatement).

- Article 81 : **Permis d'aménager**

Le décret relatif au permis d'aménager a été publié au JO du 28 février 2017. Le recours à l'architecte sera obligatoire à compter du 1^{er} mai 2017 pour l'élaboration du projet architectural, paysager et environnemental d'un lotissement dont la surface est supérieure à **2500 m²**.

Ce décret a fait l'objet d'un combat sévère, notamment avec les géomètres. Leur recours en conseil d'état a échoué

- Article 82 : **Le seuil de recours obligatoire à architecte est fixé à 150 m² maximum.**

Le décret du 14 décembre 2016 fixe à 150 m² de surface de plancher le seuil au-delà duquel les personnes physiques sont tenues de recourir à un architecte lorsqu'elles édifient ou modifient des constructions, à l'exception des constructions à usage agricole (il modifie l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme). Ce nouveau seuil s'appliquera aux demandes de permis de construire déposées à compter du 1er mars 2017.

Le recours des Cmistes contre ce décret en conseil d'état a échoué

- Article 83 : **Concours d'architecture**

L'article 9 du décret 2017-516 du 10 avril 2017 stipule que l'obligation de concours s'applique aux "acheteurs soumis à la loi du 12 juillet 1985", ce qui signifie qu'elle s'étend aux bailleurs sociaux, et ce à compter du 1er juillet 2017. Ces derniers essaient toutes les possibilités pour ne pas devoir y recourir, dont des propositions dans la future loi logement (cf ci-dessous)

- Article 85 : **examen des demandes de vérification des permis de construire par l'Ordre** adressées par les services chargés de l'instruction. Insertion dans l'article dans le RI de l'ordre

- Article 88 : **expérimentation** d'une durée de 7 ans pour les équipements publics et les logements sociaux, pour déroger à certaines règles de construction, ou "**permis de faire**".

Le décret n° 2017-1044 du 10 mai 2017 portant expérimentation en matière de construction préciser ses modalités de mise en œuvre et de champs d'application limités actuellement à la sécurité incendie et l'accessibilité. Ce qui est tout à fait insuffisant pour en faire une réelle expérimentation

- Article 89 (**PC en dessous des seuils**) : les instructeurs peuvent réduire les délais d'instruction lorsque le PC est déposé par un archi.

Nous n'avons pas d'information sur des communes qui ont pris cette décision

- Article 91 : **marché global** (PPP) obligation d'identifier l'équipe de Maitrise d'œuvre au sein des marchés globaux, selon article 7 de la loi MOP.

Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte - CSCEE

Elle est parue au JO du 17 août 2015 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031044385>

Les décrets d'applications et arrêtés sont parus avant la fin de la mandature. Beaucoup concernent directement le bâtiment, dont (liste non exhaustive) :

- bonus de constructibilité
 - stratégie bas Carbone, bâtiment à énergie positive et à haute performance environnementale
 - caractéristiques thermiques et performance énergétique des bâtiments existants
 - modification des caractéristiques du logement décent pour y intégrer les performances énergétiques
 - création d'un registre public d'accessibilité pour les établissements recevant du public
 - exceptions à l'application du principe « silence vaut acceptation ».
 - modèle d'attestation d'assurance avec mentions minimales
 - travaux d'isolation acoustique en cas de travaux de rénovation importants
 - diagnostiqueurs
 - installations dédiées à la recharge des véhicules électriques (voitures et vélos) lors de la construction de bâtiments neufs et dans l'existant (stationnement couvert ou ouvert)
- etc ...

Ces décrets et arrêtés sont soumis au **Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Energétique** (CSCEE), les avis sont consultables sur <http://www.territoires.gouv.fr/conseil-superieur-de-la-construction-et-de-l-efficacite-energetique-cscee>

L'Unifa siège au conseil et au bureau (Marie Françoise Manière ou Lionel Blancard de Léry)

Le bureau et le conseil se réunissent au moins une fois par mois

Le CSCEE examine tous les textes concernant les travaux de constructions ou de rénovations

La Loi Mop

La Loi MOP reste fortement attaquée (dernièrement par les bailleurs sociaux), elle est pourtant aussi importante, si ce n'est plus, que la Loi sur l'architecture.

Elle garantit l'indépendance du maître d'œuvre.

Son "séquençement" n'empêche pas le travail collaboratif (et donc le BIM) comme cela est trop souvent entendu.

Les différentes phases sont prévues pour affiner le projet au fur et à mesure de ces phases et permettre de lancer la consultation des entreprises sur des dossiers aboutis qui généreront des économies sur le coût de construction. Plus les études seront approfondies, moins la construction, puis l'entretien et la maintenance seront élevés. Et c'est la loi MOP qui le permet.

Voir l'article "**MOP et BIM**" de G.Ramus dans le PA 53 http://syndicat-architectes.fr/files/2011/09/PASSION-53_BD.pdf

La Loi 2016-1691 du 9.12. 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite Loi "Sapin 2"

Plusieurs articles nous concernent dans cette loi votée en décembre 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033558528&categorieLien=id>

- **Offre anormalement basse (OAB)**

Renforcement de l'obligation de vérification des OAB, en ajoutant à l'Article 53 de l'ordonnance du 15/07/15 "*L'acheteur met en œuvre tous moyens pour détecter les offres anormalement basses lui permettant de les écarter*".

- **Marchés de partenariat**

Cet article conforte l'obligation d'identification de l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la conception des ouvrages et du suivi de leur réalisation, prévue dans la loi LCAP

- **Obligation de concours pour les bailleurs sociaux**

La loi Sapin 2 et le décret du 10 avril 2017 ont apporté des modifications concernant la passation et l'exécution des marchés publics conclus par les offices publics de l'habitat. Ils sont désormais assimilés aux acheteurs autres que l'Etat, ses établissements publics autres que ceux ayant un caractère industriel et commercial, les collectivités territoriales et les établissements publics locaux, d'où l'application des concours citée ci-dessus

Cette obligation est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2017.

Pour plus d'explication, se référer à l'article paru dans le PA 61 "*COURTE HISTOIRE DES CONCOURS*"

- **Représentation d'intérêt**

Afin de rendre plus transparentes les activités de lobbying auprès des responsables publics, la loi a institué un répertoire public des représentants d'intérêts dont elle a confié la tenue à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), créée en 2013

Le décret du 9 mai 2017 précise notamment les représentants d'intérêt concernés (**dont l'Unifa**), les informations à communiquer sur le répertoire, ainsi que les délais et les modalités de cette communication.

Projet de loi logement

Le ministère du logement a lancé mi-août une concertation pour exprimer des idées sur l' "**ORIENTATION POUR LA POLITIQUE DU LOGEMENT**", à rendre le 11 septembre 2017

Ce délai était très court et sa période tout à fait inappropriée, alors que ce sujet mérite un vaste débat.

Nous avons néanmoins réussi à remettre une contribution portant sur de nombreux points

- les procédures administratives
- la politique foncière
- l'amélioration de la qualité des logements
- la rénovation globale
- La maîtrise d'œuvre, en précisant que garantir une maîtrise d'œuvre indépendante était un gage de réussite pour des logements de qualité, et Le BIM

Pour accéder aux propositions de l'Unifa ([cliquer ici](#))

A l'heure où nous écrivons ce rapport, la synthèse prévue par le ministère n'est pas encore parue, ni ses propositions pour le futur projet de loi

Les bailleurs sociaux ont prévu de demander la suppression de la Loi MOP pour leurs travaux, et bien sûr la suppression des concours. **Dossier à suivre**

Action contre la concurrence déloyale des Sociétés Publiques d'Ingénierie

La création d'établissements publics locaux (EPL) de toutes sortes continue à s'accélérer, notamment dans le cadre de la transition énergétique.

Leurs statuts sont d'une grande variété : SEM, agences régionales, services techniques, sociétés publiques locales, plateforme de rénovation, etc.

Cette "ingénierie publique" apparaît au départ comme une assistance utile aux collectivités manquant des services compétents dans certains domaines (administratifs, techniques, économiques et financiers).

En réalité, ces EPL ont des champs d'intervention beaucoup plus étendus, qui leur permettent d'accomplir n'importe quelle mission (dont celles de la maîtrise d'œuvre) en lieu et place de nos propres structures professionnelles. Soit ils bénéficient de commandes directes des collectivités (dans le cadre du "in house"), ce qui réduit notre domaine d'activité, soit ils entrent dans le champ de la commande publique, dans des conditions déloyales de concurrence face à nos cabinets.

Depuis plusieurs années, l'Unifa et ses partenaires de la maîtrise d'œuvre, alertent les parlementaires sur cette évolution qui risque d'affaiblir durablement les capacités de nos professions, si elle n'est pas rapidement encadrée.

Action AGPL de Pau :

Michel KLEIN, directeur des sinistres à la MAF a consulté M^e CARON, avocat spécialiste en marchés publics. Ce dernier a rendu une étude extrêmement détaillée ([cliquer ici](#)) et il faut que nous y donnions suite en rencontrant M^e CARON, comme le propose Michel KLEIN

Observatoire de la concurrence "public-privé":

L'OCPP (Observatoire de la Concurrence Public-Privé), association 1901, regroupe des organisations professionnelles proches de la maîtrise d'œuvre qui se sont mobilisées contre les distorsions de concurrence entre public - privé.). Gilbert Ramus, membre de la commission juridique, l'a présidé plusieurs années.

Cette association a pour objet de promouvoir des conditions de concurrence égale et loyale entre les prestataires publics et privés ainsi que d'assurer la défense des intérêts des prestataires, publics au sens du droit communautaire. Elle a notamment, sans que cette liste soit exhaustive, pour missions :

- De recueillir et de mettre à la disposition de ses membres toute information ou toute documentation relative à son objet ;
- De mener toute action de nature à faire connaître et respecter les règles de concurrence qui s'appliquent à tous les opérateurs du marché, qu'ils soient publics ou privés ;

- D'identifier les dossiers soumis par ses membres, de les instruire, de formuler un avis sur ceux-ci ;
- D'agir par tout moyen pour appuyer les recours engagés par ses membres et notamment d'ester en justice devant toute juridiction nationale et/ou européenne, voire internationale pour faire cesser tout préjudice causé aux prestataires privés.

- Gérard TURCK
- Michel SUBIRA PUIG

Mon activité pour l'année 2016 a été en grande part en continuité de celle des années précédentes, toujours sur un rythme élevé, encore plus lorsqu'il a fallu soulager Jean-Michel des problèmes de **trésorerie de l'UNSFA**.

Mission extrêmement compliquée du fait de l'absence de Jacqueline et des difficultés à s'y retrouver dans sa tenue des comptes 2016. Finalement le bilan peut enfin être établi à la mi-septembre et les comptes du congrès de Biarritz également.

Pour 2017 les choses se présentaient beaucoup mieux lorsque Mme Laurence HENRY a été obligée de s'arrêter pour raison de maladie. Il s'est ensuivi de nouvelles difficultés en particulier pour maintenir à jour un prévisionnel. Nous avons également changé de banque à cause de l'inefficacité de notre conseiller, ce qui est une opération administrativement lourde qui n'est pas encore complètement achevée.

D'autre part le retard de versement de grosses rentrées nous a mis dans une situation très délicate pendant un trimestre. Les choses sont à peu près rentrées dans l'ordre.

En dehors de cela, je représente l'UNSFA dans la commission **Sécurité-Citoyenneté-Défense de l'UNAPL**, Je continue ma fonction de trésorier des **Clubs Prescrire et BIM Prescrire** et je m'active dans le cadre de la **Gérard TURCK et Michel SUBIRA PUIG politique technique**

Plus précisément nous participons depuis deux ans à une commission ADEME/CNOA/UNSFA dont le but était initialement de faire monter en compétence les architectes dans le cadre de la rénovation thermique. Depuis cette commission s'est ouverte à toute la maîtrise d'œuvre et à tous les sujets ; un financement du PACTE a été obtenu et un logiciel d'autoévaluation des lacunes de formation devrait être créé avant la fin 2017.

Nous représentons régulièrement l'UNSFA au Club d'amélioration de l'Habitat et notamment participé activement à la tenue d'un colloque sur le « Confort de vie pour tous » qui va voir le jour début 2018.

Nous représentons régulièrement l'UNSFA aux COPIIL du PACTE.

Notamment nous avons fait accepter par le PACTE que 3 représentants des maîtres d'œuvres ; UNTEC, CINOV et UNSFA, qui ensemble auront la relecture des guides des carnets de chantier qui s'adresse à la profession pour une montée en compétence principalement sur chantier. L'UNSFA fournira des expert architectes contre rémunération et ce pour 3 ans.

Nous représentons occasionnellement l'UNSFA dans d'autres organismes.

- Michel JARLETON

- délégué du BNU à la formation et à la transition énergétique

FORMATION

- FORMATION INITIALE

Nous réclamions depuis longtemps une évaluation de la HMONP? le Ministère a enfin organisé une série de 3 réunions « Bilan de la formation HMONP » à partir du 30 novembre 2016.

Ces réunions pilotées par Hélène Fernandez, s'appuyaient sur des réunions de travail effectuées depuis plus d'un an entre CNOA, certaines ENSA, le CROAIF et des représentants de la branche architecture (Sans l'UNSFA)

La conduite des réunions n'a pas permis à l'UNSA de faire entendre ses propositions et réflexions. On préférerait ouvertement des positions doctrinaires des représentants de la branche ARCHITECTURE (JF Chesnais SdA et Calmar SYNATPAU) très éloignées des vraies problématiques de l'exercice de la maîtrise d'œuvre en général et encore plus en son nom propre.

Ces réunions n'ont abouti à rien. Elles ont laissé place aux futures Commissions nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche artistique et culturelle (CNESERAC) pour lesquels JF. Chesnais et S. Calmar se sont désignés comme représentants de la Branche.

- HMONP

Nous demandons toujours que les possibilités d'accès à la HMONP par la VAE (validation des acquis de l'expérience) soient clairement présentées et valorisées et que les conditions de cet accès et les contenus complémentaires à acquérir soient définis et communs pour toutes les ENSA. Nous demandons que cette prise en compte VAE soit encadrée et jugée de façon uniforme dans toutes les écoles.

Notre position de principe affichée n'a pas changé : licence d'exercice en deux ans sur la base d'un contenu exhaustif de formation complémentaire, mise en situation et en pratique en entreprise avec apprentissage du management de projet et approche du management d'entreprise, dans un cadre économiquement viable pour l'entreprise d'accueil.

La question restée en débat au sein de l'UNSA sur le titre d'architecte est à la base du sujet. l'UNSA doit reprendre la réflexion autour de ces questions étroitement liées : Titre d'architecte, Licence d'exercice, et diplôme de master. Il est absurde de cloisonner les réflexions sur la formation, le port du titre et la pratique de l'architecte maître d'œuvre.

Enfin, dans l'esprit de la vision du gouvernement actuel, il serait opportun de proposer à nouveau que le postulant HMONP ait un statut d'apprentis (comme pour les écoles d'ingénieur) afin de sécuriser son statut professionnellement et financièrement en agence.

- TRANSITION ENERGETIQUE

Pour répondre aux exigences de la loi sur la transition énergétique et la croissance verte et aux accords de Paris, L'UNSA et le GEPA ont conduit un demi-millier d'architectes à se former :« Rénovation globale et transition énergétique : du diagnostic à l'offre adaptée » en 1 an (mi 2015 à mi 2016). Le but est de permettre aux architectes d'adapter leurs pratiques, l'importance des dossiers à traiter mais aussi de la faiblesse unitaire des travaux.

L'Unsa a incité les architectes à se regrouper localement et à se réunir au sein d'une association commune : les architectes de la rénovation.

L'association a été officiellement créée en juillet 2017. Elle regroupe déjà plus de 7 groupes locaux dispersés sur le territoire (Bretagne, Lorraine, Alsace, Rhône, Isère, Occitanie, Bouches du Rhône,...)

Le groupe de travail des architectes de la rénovation s'est réuni 6 fois déjà pour une journée complète et regroupait en moyenne 10 participants.

Les architectes de la rénovation proposent des propositions singulières permettant d'envisager une réelle massification des rénovations énergétiques en s'appuyant sur leur expérience, la spécificité de leur vision globale et leur aptitude à projeter leur projet dans le temps et l'espace.

- Le Passeport Rénovation Architecte©

Un diagnostic global préalable à tout projet ou travaux comprenant :

- Un état des lieux architectural, technique, énergétique et d'usage ;
- La définition de travaux d'amélioration d'usage et de confort permettant d'atteindre les objectifs sur les plans énergétiques et d'émissions de gaz à effets de serre ;

- Le moyen de parvenir aux résultats attendus que ce soit en une seule fois idéalement, ou par étapes compatibles (si cet idéal ne peut être atteint) en fonction des ressources du demandeur.
Pour constituer un encouragement à effectuer les travaux nécessaires, le diagnostic doit être réaliste et adapté aux demandeurs et à leurs ressources.

- Une offre de travaux adaptée

Par « offre adaptée » les architectes de la rénovation entendent l'existence d'une offre structurée, professionnelle, sécurisante, apte à répondre aux différentes interventions que nécessite l'amélioration énergétique du parc existant. L'adaptation aux diverses situations nécessite une pluralité d'offres.

La plupart des travaux d'amélioration nécessitent une anticipation et d'une façon générale une vision globale des travaux, mais la faiblesse des budgets ne permet pas l'exécution d'une mission de maîtrise d'œuvre classique. Il faut néanmoins ajouter aux compétences des entreprises indispensables, les compétences d'un architecte tout aussi indispensable.

Différentes pistes sont envisagées, le groupement permanent architecte entreprise, le groupement entreprise seule avec une mission de suivi de chantier pour l'architecte, une mission de type AMO confiée à l'architecte pour assister le client dans le contrôle des travaux et la réception des travaux.

- L'UNSFA reçue au ministère de la Transition écologique et solidaire

Nous avons été reçu au ministère de la Transition écologique et solidaire par Monsieur Xavier PLOQUIN conseiller de Nicolas HULOT le 21 juillet 2017. Nous avons présenté les actions menées depuis longtemps par l'UNSFA pour la montée en compétence de la profession sur la performance énergétique et la qualité environnementale. Nous avons évoqué nos contributions au moment de l'élaboration du projet de loi sur la transition énergétique, puis après avoir exprimé notre satisfaction que « FAIRE DE LA RÉNOVATION THERMIQUE UNE PRIORITÉ NATIONALE » soit définie comme le deuxième axe du plan climat, nous avons détaillé nos propositions et réflexions et notamment l'action « les architectes de la rénovation ».

Nous avons demandé que les aides accordées soit pérennisées afin de sécuriser le « passage à l'acte » pour le particulier et que les diagnostics globaux qui seuls peuvent donner une lisibilité technique financière et temporelle bénéficient d'aide de l'Etat en relais ou complément des aides locales.

Sur le premier point Monsieur PLOQUIN nous a affirmé de la volonté du ministre d'inscrire les aides dans la durée.

Nous avons appris récemment que le CITE sera étendu dans le cadre de l'examen de la loi de finances aux frais d'audits et d'accompagnement des ménages, afin de généraliser l'accès au conseil indispensable pour réduire la précarité énergétique et réaliser des rénovations énergétiques efficaces, notre entrevue aurait-elle influencé cette décision ?

Merci à tous les contributeurs pour leur engagement dans ces travaux.

Merci à tous adhérents pour leur engagement dans l'action syndicale.

Fait à Paris par le Bureau National de l'U.N.S.F.A. le 21 septembre 2017

